



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 24 novembre 2008

Le vingt quatre novembre de l'année deux mille huit, à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie des Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud, Jean-Louis Renaud, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Julie Bousquet - chargée de mission Aménagement du territoire et Qualité de la vie

DELIBERATION N° BS-2008-37

Objet : PLU de Saint Martin de Crau / avis du Parc

Monsieur le Président expose :

- Que comme suite au dernier Bureau syndical, cet ordre du jour a été inscrit afin de permettre à la commune de Saint Martin de Crau de tenir les délais annoncés pour l'enquête publique.
- Que suite à de nombreuses remarques des services de l'Etat sur le projet de PLU, le lancement de l'enquête publique est reporté, rendant moins urgent l'avis du Parc.
- Que de ce fait, une 1^{ère} analyse par les services du Parc a pu être faite sans que celle-ci ne présente un caractère exhaustif compte tenu que le dossier a été transmis par la Mairie tardivement.
- Que Saint Martin de Crau étant une ville-porte, l'analyse porte en priorité sur la portion de territoire qui fait partie du Parc, mais une vision globale est nécessaire, sans faire de recommandations.
- Que le territoire concerné par le Parc est essentiellement des espaces naturels.
- Que l'absence de représentants de la commune empêche tout débat contradictoire, et qu'à ce titre le Bureau syndical ne souhaite pas prendre de décision définitive.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De prendre acte des éléments d'appréciation sommaires sur le PLU émis par les services du Parc, et notamment :**
 - ↳ **une intégration plus explicite des orientations de la Directive Paysage Alpilles et des éléments cartographiques**
 - ↳ **une référence plus forte à la charte du Parc, dans une perspective de compatibilité entre les deux documents**
 - ↳ **une attention particulière à porter sur les questions de pastillage, densification et étalement urbain**
 - ↳ **une démarche très intéressante d'inventaire des mas remarquables**
- **De porter à la connaissance de la commune ces premiers éléments d'appréciation technique ;**
- **De reporter à une prochaine séance la décision officielle du Parc sur le projet de PLU de la commune de Saint Martin de Crau, sur la base d'un travail plus approfondi des services du Parc et en présence du Maire de Saint Martin de Crau ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
Le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 24 novembre 2008

Le vingt quatre novembre de l'année deux mille huit, à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie des Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud, Jean-Louis Renaud, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Julie Bousquet - chargée de mission Aménagement du territoire et Qualité de la vie

DELIBERATION N° BS-2008-38

Objet : OGM et territoire du Parc / avis du Conseil scientifique et technique et de la commission Agriculture

Monsieur le Président expose :

- Que lors du dernier Bureau syndical, les élus ont décidé d'un mode opératoire, pour prise de position in fine du Comité syndical, sur la question de la culture des OGM sur le territoire du Parc.
- Que le Conseil scientifique et technique s'est réuni le 19 novembre, et la commission Agriculture le 21 novembre ; il est présenté ci -après les avis de ces deux instances.
- Que suite à cela, et tel que convenu par les membres du Bureau, ces avis seront communiqués à toutes les autres commissions de manière à pouvoir faire un retour, via le rapporteur, lors de la séance où la décision sera prise.
- Que ce point a été proposé à l'ordre du jour du Comité syndical du 8 décembre, mais les délais ne permettront d'obtenir, pour cette date, le retour de toutes les commissions. Le 8 décembre, il est donc proposé de faire état, aux membres du Comité syndical, du mode opératoire choisi par le Bureau et de la saisine des commissions, pour une prise de décision au Comité syndical suivant.
- Que ce point sera à ajouter aux feuilles de route des commissions.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu les avis du Conseil scientifique et technique et de la commission Agriculture, ci-annexés,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De prendre acte des avis du Conseil scientifique et technique et de la commission Agriculture ;**
- **De communiquer la teneur de ces avis au prochain Comité syndical selon le mode opératoire suivant qui lui sera proposé :**
 - **transmission de ces 2 avis aux autres commissions du Parc, en leur demandant un avis**
 - **récolement des avis pour préparer la décision du Comité syndical**
 - **transmission de l'avis du Comité syndical aux conseils des collectivités membres pour délibération conforme**
- **D'ajouter ce point aux feuilles de route des commissions ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
Le Président

Gérard Jouve

Les avis sont les suivants :

➔ **POSITION OGM / CONSEIL SCIENTIFIQUE et TECHNIQUE**
du PARC NATUREL REGIONAL des ALPILLES

S'appuyant sur la charte constitutionnelle et le principe de précaution, le Conseil Scientifique et Technique du Parc Naturel Régional des Alpilles considère, les incertitudes scientifiques sur la recherche des OGM n'étant pas levées, qu'il convient que le territoire du Parc Naturel Régional des Alpilles soit considéré comme hors OGM.

Cette position est parfaitement conforme avec les principes développés dans le Grenelle I.

Fait à Eygalières, le 19.11.2008

Le Président du
Conseil Scientifique et Technique du Parc naturel régional des Alpilles

Marcel BARBERO
Président du CSRPN PACA

➔ **POSITION OGM / Commission AGRICULTURE**
du PARC NATUREL REGIONAL des ALPILLES

La Commission Agriculture, réunie ce jour, se range à l'avis du Conseil scientifique et technique du Parc Naturel Régional des Alpilles, concernant la question des OGM, mais se réserve le droit de faire évoluer sa position en fonction de l'avancée des connaissances scientifiques sur la question.

Fait à Orgon, le 21.11.2008

Le Président de la Commission Agriculture

Guy Robert
Maire d'Orgon



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 24 novembre 2008

Le vingt quatre novembre de l'année deux mille huit, à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie des Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud, Jean-Louis Renaud, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Julie Bousquet - chargée de mission Aménagement du territoire et Qualité de la vie

DELIBERATION N° BS-2008-39

Objet : Contrat 2008-Contrat 2009 - séminaire du 5 novembre 2008

Monsieur le Président expose :

- Que sont présentés aux élus les travaux réalisés le 5 novembre dernier par les Présidents de commission et toute l'équipe du Parc réunis au sein d'un séminaire de travail, autour du Contrat 2008, du Contrat 2009 et de l'action du Parc.
- Que suite à la présentation de l'analyse de cette journée de travail, des propositions sont faites aux élus autour de projets structurants et d'une réactivation des réunions techniques des Présidents de commission, réunions qui existaient lors de l'élaboration de la charte, et dont le séminaire du 5 novembre a rappelé toute la nécessité.
- Qu'il est présenté ci-après les éléments principaux issus du séminaire du 5 novembre dernier :

A – Pistes dégagées

- les 1^{ères} pistes de suites à donner
 - ☞ officialisation des réunions des présidents de commission, réunions techniques de suivi des projets :
 - 1 fois tous les 2 mois
 - calendrier à fixer
 - ☞ base tableau multi projet
 - ☞ sur un dossier spécial, intervention du chargé de mission en réunion pour présentation, échanges, et si nécessaire arbitrages

- les 2^{èmes} pistes

Pour l'action du parc 2009 et le contrat de parc 2009, un principe acté :

- ➔ Priorité aux actions et projets validés du contrat 2008
- ➔ Déposer au contrat 2009 en priorité les projets et actions pluriannuels engagés en 2008 (= phase 2 des projets ou suites) quand cela est possible
- ➔ Déposer au contrat 2009 les actions et projets au fur et à mesure de leur bouclage (en tenant compte de la date de Mars 2009 annoncée par la Région).

B - Ce qui se dégage fortement :

- a) des projets structurants forts ressortis comme prioritaires (en gros de 1 à 3)
- b) des actions plus ponctuelles
- c) question du fonctionnement et gouvernance, reconnus comme essentiels : transversal et obligatoire (mais traité à part)
- d) question de la Culture (présenté comme fourre-tout et non structurant !)

Concernant :

Les projets structurants forts ressortis comme prioritaires

Un regroupement a été fait a posteriori.

Proposition de se baser sur cela pour avoir des messages clairs de communication :

1^{er} lot : la Gestion du territoire

En synthèse, en priorité :

1^{er} Pôle : A	Et les projets ou les actions liées :
➤ Energie, Eau, Déchets	PLEE
➤ Education à l'Environnement et à la Sensibilisation au Territoire (dont communication)	SEDD Programme sensibilisation
➤ Gestion de la fréquentation	Schéma, observatoire, sites expérimentaux
➤ Urbanisme et Aménagement du Territoire	PLU ZA DPA EHBVS Signalétique
➤ Protection de la Biodiversité	Natura 2000 Marais des Baux MAET
➤ Forêt : DFCI / RTI	PIDAF Programmes RTI APSIF
➤ Foncier, agricole ou urbain	Politique foncière agricole et remise en culture des friches stratégie foncière globale
➤ Projets de coopération :	- Europe : Leader / Qualigouv - Trame verte et bleue

2^{ème} pôle : L'Economie

- Tourisme
- Agriculture

harmonisation de la communication,
création de circuits thématiques

mesures agri-environnementales,
marques parc

Cela nous donnerait :

- affichage d'une stratégie de l'action du Parc d'où
- l'ossature de notre communication autour de l'action du Parc (dont le pendant est : une meilleure connaissance des dossiers et meilleure coordination, y compris interne, élus,)

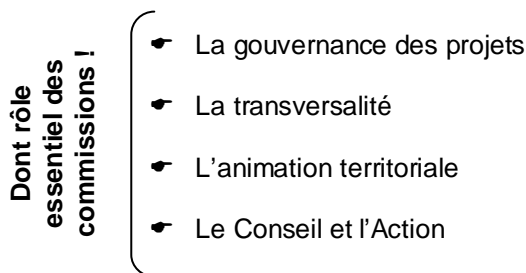
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97

- une lecture croisée ambitions et moyens humains (limités au programme)

et cela va faire l'objet d'une **réunion spécifique des Présidents de commission**.

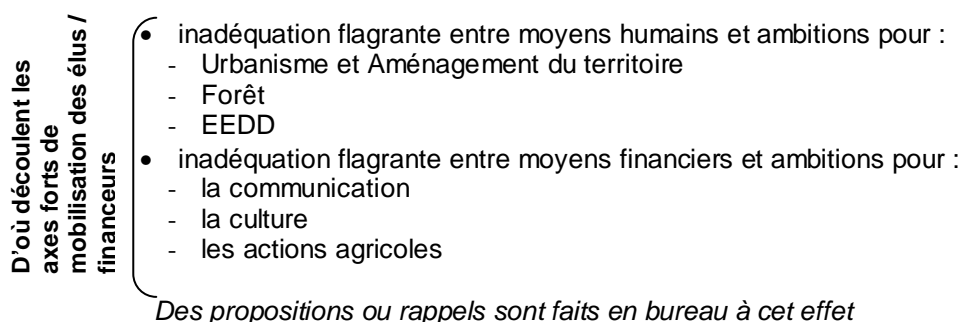
- Une lecture croisée non écrite mais ressortie comme criante et prépondérante dans la réunion : les moyens de :



Idem : fera l'objet de traitement au cours de la même réunion des Présidents de commissions

Les points de vigilances déjà identifiés :

D'ores et déjà, 3 points chauds de vigilance ressortent :



Autres points forts :

↳ 2009 :

- nouveaux programmes **à étaler dans le temps**, en l'annonçant clairement à la Région, et en s'appuyant sur ce travail pour faire valoir nos problèmes de financement
- suite des pluriannuels engagés en 2008

↳ Montée en puissance de l'équipe en termes de pilotage de projets externalisés

- mise en place formation management de projet

Lors de la réunion des Présidents de commission :

- ☞ comptabilisation RH/projets
- ☞ Lister les autres enseignements de cette réunion
- ☞ Fonctionner en tableau multiprojets pour suivi globalisé

- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- D'approuver la mise en place de réunions des Présidents de commission, sur la base d'un tableau de suivi des projets, en présence ponctuellement d'un chargé de mission présentant un projet du Parc,
- D'approuver les conclusions résultant de ce séminaire de travail, telles que retranscrites dans la note ci-dessus, et en particulier :
 - ✦ d'asseoir la stratégie de communication du Parc sur ses grandes priorités identifiées lors du séminaire de travail
 - ✦ d'acter l'inadéquation flagrante entre moyens humains et ambitions pour plusieurs missions importantes du Syndicat mixte et de prendre en conséquence les décisions urgentes qui peuvent se faire dans l'immédiat, notamment au regard de l'Education à l'environnement et au développement durable
 - ✦ de donner la priorité de mise en oeuvre aux projets, notamment pluriannuels, engagés en 2008
 - ✦ d'étaler, dans le courant de l'année 2009, l'émergence de nouveaux projets de programmes et de solliciter les financements nécessaires en conséquence
 - ✦ d'engager une démarche vers les financeurs, sur la base de ce travail, afin de solliciter des contributions complémentaires nécessaires à la réalisation de missions de fond du Syndicat mixte de gestion du Parc
 - ✦ de retenir le principe d'accompagner l'équipe par des formations appropriées, vers le pilotage de projets externalisés, et de prévoir à cet effet et à hauteur de 5.000 € (cinq mille euros) une enveloppe dédiée au management de projet
- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
Le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 24 novembre 2008

Le vingt quatre novembre de l'année deux mille huit, à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie des Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud, Jean-Louis Renaud, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Julie Bousquet - chargée de mission Aménagement du territoire et Qualité de la vie

DELIBERATION N° BS-2008-40

Objet : PIDAF – CFM 08 / lancement du marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération CS-2007-59, le Comité syndical a validé le programme initial des travaux PIDAF-CFM 2008.
- Que suite à la validation par les financeurs (Etat, Conseil Régional, Conseil général et Union Européenne) le montant total des travaux éligibles s'élève à 43 700 euros HT (maîtrise d'œuvre comprise) le montant des travaux estimés initialement est de 48 700 euros HT.
- Qu'il est donc nécessaire de lancer une procédure de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre.
- Qu'en raison du montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre inférieur à 206.000 euros, seuil de la procédure de droit commun pour ce type de marché de services, celui-ci sera passé selon une procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.
- Que le mode d'attribution du marché adapté n'étant soumis à aucune des procédures formalisées définies par le Code des Marchés Publics, il appartient au Bureau Syndical de se prononcer sur le processus d'examen des candidatures et des offres.
- Qu'il est proposé d'utiliser la commission créée pour les travaux PIDAF en Comité syndical du 3 mars 2005.
- Qu'il est rappelé la composition de la commission :
 - le Président du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles ou le 1^{er} Vice-Président, en tant que personne responsable du marché
 - les élus en charge des dossiers de Défense de la Forêt Contre l'Incendie
 - 1 technicien du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles
- Qu'après établissement du rapport d'analyse des offres, le choix du prestataire devra se faire par décision du Bureau.
- Que dans ce cadre, il est demandé au Bureau syndical de bien vouloir se prononcer sur le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux PIDAF 2008.

- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux PIDAF CFM 2008,**
- **De désigner monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, la 1^{ère} Vice-Présidente, représentant du pouvoir adjudicateur, personne habilitée à signer le marché, et la personne responsable du marché au sens des dispositions du CCAG travaux,**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, la 1^{ère} Vice-Présidente, de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
Le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 24 novembre 2008

Le vingt quatre novembre de l'année deux mille huit, à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie des Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud, Jean-Louis Renaud, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Julie Bousquet - chargée de mission Aménagement du territoire et Qualité de la vie

DELIBERATION N° BS-2008-41

Objet : PIDAF 2008 / lancement du marché de travaux

Monsieur le Président expose :

- Que par décision du Bureau syndical de ce jour, la consultation pour la maîtrise d'œuvre du programme PIDAF CFM 2008 a été lancée.
- Que le marché de travaux pour le PIDAF 2008, étant estimé à 48.700 euros HT (le montant retenu de dépenses éligibles étant de 43 700 euros HT), maîtrise d'œuvre comprise, il peut être passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics dont le seuil est de 206 000 euros HT.
- Que le programme est le suivant :

Nature de l'opération	Localisation
1 citerne enterrée de 60m3	Eygalières
5,5 ha de débroussaillage	Eygalières
2 ha d'interface	St Rémy de Pce
4 ha d'éclaircie	St Rémy de Pce

- Que par délibération 2004-60, une commission spécifique a été créée pour les travaux PIDAF 2003 et il est proposé d'utiliser la même commission pour les travaux 2008.
- Que pour mémoire, la composition est :
 - 1 élu par commune concernée par les travaux PIDAF
 - un représentant du maître d'œuvre
 - le Président du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, personne responsable du marché
 - un technicien du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles
- Que dans ce cadre, il est demandé au Bureau syndical de bien vouloir se prononcer sur le lancement du marché de travaux PIDAF 2008 et désigner le représentant du pouvoir adjudicateur, personne habilitée à signer le marché, et la personne responsable du marché au sens des dispositions du CCAG travaux (le Président du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles ou, en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président).
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- De lancer le marché de travaux PIDAF CFM 2008,
- De désigner monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, la 1^{ère} Vice-Présidente, représentant du pouvoir adjudicateur, personne habilitée à signer le marché, et la personne responsable du marché au sens des dispositions du CCAG travaux,
- De donner pouvoir à monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, la 1^{ère} Vice-Présidente, de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
Le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 24 novembre 2008

Le vingt quatre novembre de l'année deux mille huit, à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie des Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud, Jean-Louis Renaud, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Julie Bousquet - chargée de mission Aménagement du territoire et Qualité de la vie

DELIBERATION N° BS-2008-42

Objet : RTI03 / Suivi scientifique de la mise en tranquillité de la grotte de l'Arpian

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre du programme RTI 2003, la grotte de l'Arpian a été mise en tranquillité par la pose d'une grille adaptée à la conservation des chauves souris.
- Que dans un but de suivi de l'efficacité de cet aménagement et dans un but d'amélioration des connaissances sur les chauves-souris, il est proposé de confier la réalisation d'une étude permettant la mission de suivi de l'occupation des chauves souris sur les deux années à venir.
- Que le montant de cette étude s'élève à 2000 euros HT et serait pris en compte dans le budget global alloué à la réalisation de la programmation RTI 2003 Alpilles.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Considérant l'importance de connaître l'efficacité des aménagements réalisés dans le cadre du programme RTI 2003,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'autoriser, dans le cadre de la RTI2003 (hors contrats, crédits déjà votés et existants) le dégagement d'une enveloppe d'environ 2000 euros HT pour une étude de suivi complémentaire confiée au GCP ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
Le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 24 novembre 2008

Le vingt quatre novembre de l'année deux mille huit, à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie des Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud, Jean-Louis Renaud, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Julie Bousquet - chargée de mission Aménagement du territoire et Qualité de la vie

DELIBERATION N° BS-2008-43

Objet : Communication – mission d'accompagnement

Monsieur le Président expose :

- Qu'il est présenté au Bureau syndical la proposition de mettre en œuvre une mission d'accompagnement de la communication interne et externe auprès de l'équipe et autour de la nécessité de faire savoir et de faire connaître l'action du Parc auprès du grand public d'une part, et des institutionnels d'autre part.
- Que le principe consiste à prendre une mission sur 1 an pour accompagner les chargés de mission dans la prise en charge de ce volet dans leur activité.
- Qu'il est proposé d'affecter à cette opération un budget de l'ordre de 20.000 € sur 1 an , tel que prévu au budget.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'approuver cette démarche de mise en place d'une mission d'accompagnement de la communication interne et externe du Parc, pour une durée d'un an et pour un montant de vingt mille euros (20.000 €) ;**
- **D'engager les démarches nécessaires au choix d'un prestataire capable de réaliser ce type de prestation très particulière ;**
- **De retenir le principe que cette mission fera l'objet d'une convention de partenariat entre le Parc et le prestataire, définissant précisément les conditions de mise en œuvre de ce conseil stratégique et accompagnant les agents dans les opérations de communication du Parc ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
Le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 24 novembre 2008

Le vingt quatre novembre de l'année deux mille huit, à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie des Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud, Jean-Louis Renaud, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Julie Bousquet - chargée de mission Aménagement du territoire et Qualité de la vie

DELIBERATION N° BS-2008-44

Objet : Fête du Parc – compensation repas

Monsieur le Président expose :

- Que lors de la Fête du Parc du 28 septembre dernier, qui fut globalement une réussite, la logistique était assurée par un cabinet (SCALP) mandaté par la Région PACA maître d'ouvrage de l'opération.
 - Que pour les repas, le cabinet SCALP avait contacté la société Alazard et Roux. Ils avaient convenu ensemble le principe d'un plateau à 12 €, avec viande et anchoyade.
 - Que le plateau-repas censé faire découvrir les produits régionaux n'était pas à la hauteur de ce qu'on peut appeler un repas, ni dans la quantité, ni dans la qualité.
 - Que face au sentiment légitime des visiteurs et habitants, qui avaient payé leur repas, d'avoir été abusés, la direction du Parc, avec l'accord du Président, a répertorié tous les noms des plaignants afin de permettre un dédommagement de 50% du prix du repas, qui a pu être annoncé le jour même, calmant ainsi la situation.
 - Que depuis, le Directeur assure le relais avec la Région, qui a pour seul interlocuteur le Cabinet SCALP. Celui-ci considère que c'est la Sté Alazard et Roux qui est fautive, et la situation à ce jour n'a pas pu être débloquée.
 - Que sur le fond, ce n'est qu'une question de semaines, et le Parc obtiendra les moyens de cette compensation auprès des responsables.
 - Que pour autant, il est important que les visiteurs et les habitants reçoivent avant la fin de l'année, de la part du Parc, ce qui leur a été promis.
 - Qu'il est donc proposé au Bureau syndical de délibérer sur le principe d'un achat de billets d'entrée pour visites de sites dans les Alpilles, ou d'un bon-cadeau d'une valeur de 6 € de produits des Alpilles : soit pour 88 personnes x 6 € = 528 €
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'adopter le principe de l'achat de billets d'entrée pour visites de sites dans les Alpilles, ou d'un bon-cadeau d'une valeur de 6 € de produits des Alpilles, pour permettre un dédommagement de 50% du prix du repas,**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
Le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 24 novembre 2008

Le vingt quatre novembre de l'année deux mille huit, à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie des Baux de Provence, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Gérard Jouve – Président, Catherine Levraud – 1^{ère} Vice-Présidente, Jack Sautel – 4^{ème} Vice-Président, Pierre Santoire – Secrétaire, Pierre Girieud, Jean-Louis Renaud, René Fontes et Ulysse Teixeira – membres au titre des communes.

Etaient absents excusés :

Hervé Cherubini – 2^{ème} Vice-Président, Régis Gatti – 3^{ème} Vice-président, Claude Vulpian – membre au titre du Département, Françoise Floupin - membre au titre de la Région.

Etaient également présents :

Jean-Louis Villermey – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Carine Ritan – Directeur, Eric Blot – Directeur-adjoint, Julie Bousquet - chargée de mission Aménagement du territoire et Qualité de la vie

DELIBERATION N° BS-2008-45

Objet : Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) et convention CPIE suite au séminaire du 05/11/08 - adéquation des moyens

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre de l'instruction du contrat de Parc, la Région avait signifié qu'elle conditionnerait le financement des opérations d'Education à l'environnement et au développement durable par un équivalent-temps plein prévu dès le financement des opérations.
- Que la Région a voté en juillet 2008 les opérations sollicitées.
- Que le séminaire du 5 novembre 2008 (Cf. délibération BS-2008-39) a clairement identifié une inadéquation des moyens humains au regard des actions d'EEDD à lancer.
- Que le BP 2008 prévoyait le passage à l'équivalence d'un temps-homme sur une semaine et non plus sur 2 jours.
- Qu'il est en conséquence nécessaire de voter un avenant à la convention du CPIE permettant de consacrer le temps nécessaire à ce volet.
- Que le montant prévu au budget était de 8.000 €.
- Qu'en conséquence, il est nécessaire d'engager l'opération.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'engager l'opération dans les conditions exposées ci-dessus ;**
- **De voter l'avenant à la convention passée avec le CPIE afin de permettre un équivalent-temps plein pour consacrer le temps nécessaire au lancement des actions d'Education à l'environnement et au développement durable ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve